

LE 10/08/2024

FACTURE/PIÈCE N° 50

50

Nom, n° SIREN et adresse de l'entrepreneur



**3 Rue Ortobadial
46100 FIGEAC
05.65.40.90.74**

Nom et adresse du client
(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 75 euros)

(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 75 euros)

SARL EN QUÊTE SACRÉE

6848 • J. Neurosci., September 24, 2008 • 28(39):6843–6850

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Pendule	1		
Pierres Roulées	2		
Réglement ESP Ancien.			

Mode de règlement : _____

MONTANT TOTAL H.T.
T.V.A. non applicable, art. 293 B du CGI

T.V.A. non applicable, art. 293 B du CGI

4000

Pour les activités pour lesquelles une assurance professionnelle est obligatoire :

(Nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie)

POUR UNE VENTE À UN PROFESSIONNEL

Date de règlement : _____ Conditions d'escompte : _____

Date d'exécution de la vente ou de la prestation :

Taux des pénalités à compter du _____ en l'absence de paiement _____ %

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Art D441-5).